



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 1 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire par intérim.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2021

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine

EXCUSES : MME SUBRENAT Valérie – MME LAHAYE Françoise

SECRETARE : MME GORGE Christine

MME SUBRENAT Valérie et MME LAHAYE Françoise ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	8	8	2	8	8	0	0

OBJET : Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que tout est régulier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

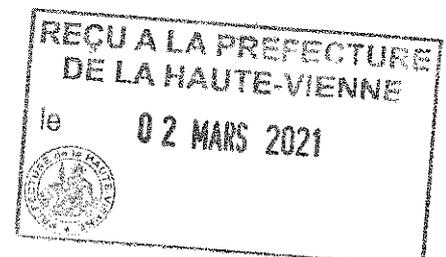
Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre.

En mairie, le 25 février 2021

Le Maire par intérim,

Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 2 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire par intérim.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2021

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine

EXCUSES : MME SUBRENAT Valérie – MME LAHAYE Françoise

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

MME SUBRENAT Valérie et MME LAHAYE Françoise ont donné procuration.
M. CHAMPAUD n'a pas participé au vote.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	7	9	2	9	9	0	0

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur DION Daniel – Conseiller municipal, est désigné Président pour présenter à l'Assemblée, le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur CHAMPAUD Marc, Maire par intérim.

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses Ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		248 378.51		223 256.72
Opérations de l'exercice	479 449.24	256 408.94	180 965.57	180 955.93
TOTAUX	479 449.24	504 787.45	180 965.57	404 212.65
Résultats de clôture		25 338.21		223 247.08
Restes à réaliser	41 112.00	4000.00		
TOTAUX CUMULES	41 112.00	29 338.21		223 247.08
RESULTATS DEFINITIFS	11 773.79			223 247.08

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- voté et arrêté les résultats tels que résumés ci-dessus

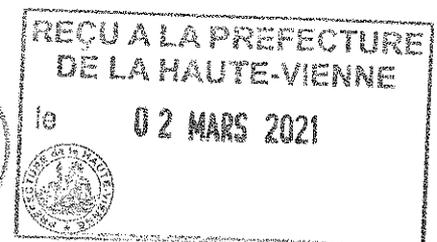
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 25 février 2021.

Le Président,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 3 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'es session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire par intérim.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2021

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – M/ Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine

EXCUSES : MME SUBRENAT Valérie – MME LAHAYE Françoise

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

MME SUBRENAT Valérie et MME LAHAYE Françoise ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	8	8	2	8	8	0	0

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE PAR INTERIM

Monsieur CHAMPAUD Marc, Maire par intérim précise que suite au décès de Monsieur LACOUTURIERE Michel, Maire d'Augne installé le 23 mai 2020, il assure de droit la fonction de Maire par intérim depuis le 19 janvier 2021.

Il peut bénéficier à ce titre, de l'indemnité de fonction de Maire du 19 janvier 2021 à la date d'installation du nouveau Maire.

Le montant de l'indemnité est fixé au taux suivant : 25.5 % de l'indice brut 1027.

Le Conseil Municipal,

- **DIT que à compter du 19 janvier 2021 et jusqu'à l'élection du nouveau Maire, Monsieur CHAMPAUD Marc, Maire par intérim percevra l'indemnité de fonction fixée au taux de 25.5 % de l'indice brut 1027.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 25 février 2021.

LE MAIRE,

Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 4 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire par intérim.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2021

PRESENTS : **MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine**

EXCUSES : **MME SUBRENAT Valérie – MME LAHAYE Françoise**

SECRETARE : **MME GORGE Christine**

MME SUBRENAT Valérie et MME LAHAYE Françoise ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	8	8	2	8	8	0	0

Convention fourrière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes de la convention relative au fonctionnement de la Fourrière Départementale de la Haute-Vienne.

Cette redevance couvre le ramassage des animaux errants, les vaccinations, les soins vétérinaires et les frais de pension du délai légal de fourrière.

Pour l'année 2021, le montant de la redevance est fixé à 0.63 € par habitant soit 69.93 € pour 111 habitants.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE Monsieur le Maire par intérim à signer la convention de fourrière, conclue pour l'année 2021, entre la commune d'Augne et Monsieur le Président de la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

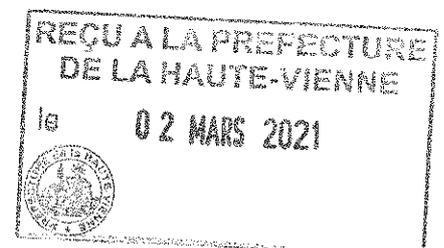
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 25 février 2021.

Le Maire par intérim,

Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 5 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, **Maire par intérim**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2021

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine

EXCUSES : MME SUBRENAT Valérie – MME LAHAYE Françoise

SECRETARE : MME GORGE Christine

MME SUBRENAT Valérie et MME LAHAYE Françoise ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	8	8	2	8	8	0	0

OBJET : ACHAT PANNEAUX « Carte de randonnée »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière avait proposé l'achat groupé de panneaux « Carte de randonnée ».

Le prix d'un panneau est de 790.80 € H.T..

La facture sera adressée directement à la commune par la société MALINVAUD qui a été retenue pour la fabrication des panneaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder à l'achat de 2 panneaux pour un montant total de 1581.60 € H.T..
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 25 février 2021.

LE MAIRE par intérim,




Marc CHAMPAUD

